

N°	Description de l'opération	Superficie	Bénéficiaire
1	Création d'un jardin du souvenir	10 415 m <sup>2</sup>	Commune
2	Extension du cimetière	7 000 m <sup>2</sup>	Commune
3	Création d'une voie de contournement	16 500 m <sup>2</sup>	Commune
4	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	10 300 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une liaison routière	830 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un pôle culturel	1 940 m <sup>2</sup>	Commune
7	Extension école	8 400 m <sup>2</sup>	Commune
8	Création d'un chemin	250 m <sup>2</sup>	Commune
9	Création d'une aire de détente avec espace vert	8 655 m <sup>2</sup>	Commune
10	Logements + rénovation bâtiment	6 430 m <sup>2</sup>	Commune
11	Accès nouvelle gendarmerie	560 m <sup>2</sup>	Commune
12	Elargissement de voie pour accès nouvelle gendarmerie	300 m <sup>2</sup>	Commune
13	Accès à l'équipement médico-culturel	123 m <sup>2</sup>	Commune
14	Equipements médicaux et culturels	3 300 m <sup>2</sup>	Commune
15	Liaison routière	5 890 m <sup>2</sup>	Commune
16	Extension EPAD	3 200 m <sup>2</sup>	Commune

Légende

UA	Ah	Emplacement Réservé
UB	Ar	Espace Boisé Classé (L.130-1 du CU)
UL	Azh	Élément ponctuel du petit patrimoine (L.123-1-5-7 du CU)
Ui	Na	Périmètre intégrant du petit patrimoine (L.123-1-5-7 du CU)
1AUa	Ner	Site archéologique (Décret n°2002-89 du 16 janvier 2002)
2AUa	Nh	Recul par rapport aux routes classées à grande circulation (L.111-4 du CU)
2AUa	Nr	Zone de protection d'architecture (L.123-1-5-7 du CU; Annexe 2 du règlement écrit)
2AUc	Nt	Zone inconstructible
A	Nv	Bâtiment agricole pouvant changer de destination (L.123-1-3 du CU)
Ab	Nzh	Cheminement à préserver
		Haie à protéger (L.123-1-5-7 du CU)
		Linéaire Commercial (L.123-1-5-7bis du CU)

